



Tarifs différents dans une même catégorie de la taxe de séjour

Par **rxface79**, le **17/11/2015** à **19:03**

Bonjour,

La tarification de la taxe de séjour, article L2333-30 du Code général des collectivités territoriales, se décompose en 10 catégories d'hébergements.

Question : peut-on appliquer, dans une même catégorie d'hébergement, un tarif différent pour chaque mode d'hébergement la composant ?

(Exemple : hôtels 1 étoile 0,50€ - chambres d'hôtes 0,75€ - aires de camping-cars 0,20€
etc)

En vous remerciant pour votre réponse,

Cordialement

Par **dirtour**, le **04/08/2016** à **11:38**

Réponse à la même question que j'ai posé à la DGCL :

"Le fait d'appliquer un tarif différent à des hébergements appartenant à la même catégorie et dépendant de la même tranche barémique constitue une rupture d'égalité devant la loi entre les personnes hébergées dans des conditions de confort similaires objectivables par le classement des hébergements au sens du code du Tourisme."